

Espaces clos			
296.1. Champ d'application 297. Définitions: 297.1. Aménagement d'un espace clos 310. Accès sans obstruction 299. Interdiction d'entrer	298. Travailleurs habilités 308. Surveillant	300. Cueillette de renseignements et moyens de prévention préalables à l'exécution d'un travail  311. Précautions relatives aux matières solides à écoulement libre 312. Précautions relatives aux matières liquides 304. Travail à chaud  302. Ventilation 303. Poussières combustibles 306. Méthode et fréquence des relevés atmosphériques 307. Registre des relevés  308.1. Situation imprévue 308.2. Reprise du travail  309. Plan de sauvetage	301. Information des travailleurs préalable à l'exécution d'un travail